# BRADERIE DES COMMERCANTS

# Le dimanche 2 juin 2018

\*\*\*\*\*\*\*\*

GRAND DEBALLAGE

Le Mercredi 15 août 2018

Cochez la ou les braderies choisies

## BULLETIN D’INSCRIPTION

Enseigne………………………………………………………………………………………….

Activité……………………………………………………………………………………………

Nom du Responsable ………………………………………………………………………….

Adresse magasin/Emplacement souhaité …………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………

Téléphone………………………………………. E mail ……………………………………..

TARIFS BRADERIE

* Adhérent à Vos Belles Boutiques de Dieppe :Si règlement déjà effectué- *je renvoie juste mon bulletin d’inscription*

 Nombre de mètres linéaires souhaités : …………………………………….

* Non Adhérent à Vos Belles Boutiques de Dieppe

Je règle les 2 mètres linéaires x 120€ TTC (non divisible) = …………… €

+ 60€ le mètre supplémentaire.

* Commerçant non sédentaire

Je règle …………………mètres linéaires x 8 € TTC = ………………… €

* Particulier

Je règle ………………….mètres linéaires x 4 € TTC =…………………...€

Je reconnais avoir lu le règlement de la braderie.

Signature et/ou cachet

**DEMANDE D’INSCRIPTION A DEPOSER ou DEMANDE D’INSCRIPTION A ADRESSER**

Chez :

Valérie B – GRANDE RUE (Tel : 02.35.8486.16) Pour un emplacement Grande Rue, Rue de la Barre et Puits Salé

Aux arômes de Provence Place Saint Jacques Pour un emplacement Quartier St Jacques, Rue d’Ecosse, Rue de la Moriniere, Rue Victor Hugo (Tel :02.35.04.91.13)

### FIN DES INSCRIPTIONS DES COMMERCANTS SEDENTAIRES LE 29 MAI 2019

(Pour la Braderie des Commerçants le 2 juin et le Grand Déballage du 15 août)

**SANS REPONSE DE VOTRE PART NOUS CONSIDERONS QUE NOUS POURRONS DISPOSER DE VOTRE FACADE**

# **Article 1**

L’association « Vos Belles Boutiques- Made in Dieppe » est organisatrice de la braderie des commerçants et du Grand Déballage se tenant à Dieppe ouverte aux particuliers et aux commerçants sédentaires et non sédentaires.

* **Seules les demandes accompagnées du règlement et des documents administratifs obligatoires seront prises en considération.**
* Pour les réservations il est nécessaire d’indiquer : la nature des marchandises, le métrage désiré, l’emplacement souhaité (attribué par priorité au commerçant sédentaire, puis par priorité d’inscription et en fonction des disponibilités)
* **Pour les commerçants non sédentaires** : joindre obligatoirement une photocopie de la carte professionnelle (RC/RM)
* **Pour les particuliers** : joindre obligatoirement une photocopie (recto/verso) de la carte d’identité ainsi que la liste des objets vendus.
* **Date limite des inscriptions le Mercredi 29 mai 2019**.

# **Article 2**

L’accueil des exposants débute à 6 h et termine à 8 h. Au-delà de 9h les emplacements non occupés pourront être ré attribués et ce uniquement par l’organisateur. En cas d’indisponibilité l’exposant devra aviser l’organisateur par lettre 15 jours avant le début de la braderie, cachet de la poste faisant foi. A défaut les sommes versées resteront acquises à l’association.

# **Article 3**

Liste des rues rendues piétonnes pour la braderie (voir arrêté municipal) :

- GRANDE RUE - RUE DE LA BARRE - PLACE DU PUITS SALE

- RUE ST JACQUES - RUE VICTOR HUGO - RUE D’ECOSSE - RUE DE LA MORINIERE

# **Article 4**

Les structures utilisées ne devront comporter aucun ancrage au sol.

# **Article 5**

Les emplacements occupés devront être libérés dès la fin de la manifestation dans un état de propreté satisfaisant.

Dans le cadre du respect de l’environnement, l’organisateur se réserve le droit d’interdire l’accès de la braderie à tout exposant ne respectant pas l’environnement, notamment par un dépôt anormal de détritus sur son emplacement.

# **Article 6**

Vos Belles Boutiques-Made in Dieppe décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnée aux marchandises, matériels exposé, aux échoppes et aux tiers. A ce titre il ne pourra être demandé aucune indemnité.

# **Article 7**

Le libre accès aux portes des riverains, bouches et poteaux d’incendie, devra être sauvegardé en permanence, ainsi qu’un couloir d’une largeur d’au moins 4 mètres au sol et en hauteur, pour le passage des véhicules de sécurité.

# **Article 8**

Aucun matériel d’exposition, ni eau, ni électricité ne sera fourni (autre que branchements et équipements destinés aux ambulants du marché)

# **Article 9 - Tarifs**

Adhérents à Vos Belles Boutiques- Made in Dieppe :

Commerçants sédentaires non adhérent à Vos Belles Boutiques- Made in Dieppe: 120€ TTC les 2 mètres (non divisible) Commerçants non sédentaires : 8 € TTC le ml Particuliers : 4 € le ml

# **Article 10**

 Vos Belles Boutiques- Made in Dieppe , en sa qualité d’organisateur de la braderie, se réserve le droit de modifier le déroulement, d’ajourner ou bien d’annuler sans préavis la manifestation en cas de force majeure, sans que les participants puissent réclamer quelle indemnité que ce soit.